

# Réunion du Conseil municipal de Strasbourg

du lundi 31 janvier 2022 à 12 heures 30 en salle des Conseils du Centre administratif et en visioconférence Convoqué par courrier en date du 25 janvier 2022

# Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Syamak AGHA-BABAEI, 1<sup>er</sup> Adjoint à la Maire de Strasbourg

Mmes et MM. les Adjoints-es:

Syamak AGHA-BABAEI, Suzanne BROLLY, Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN, Carole ZIELINSKI, Alexandre FELTZ, Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Nadia ZOURGUI, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Véronique BERTHOLLE, Hervé POLESI, Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR (a donné procuration à Alain JUND du point 2 jusqu'au point 24 inclus), Soraya OULDJI, Abdelkarim RAMDANE.

Mmes et MM. les Conseillers-es:

Adrien ARBEIT, Caroline BARRIERE, Khadija BEN ANNOU, Aurélien BONNAREL, Christian BRASSAC, Rebecca BREITMAN, Yasmina CHADLI, Marie-Dominique DREYSSÉ, Salem DRICI (a donné procuration à Patrice SCHOEPFF du point 6 au point 21 inclus), Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Alain FONTANEL, Céline GEISSMANN, Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD (a donné procuration à Marina LAFAY du point 1 au point 6 inclus), Ariane HENRY, Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN, Alain JUND, Aurélie KOSMAN, Salah KOUSSA, Marina LAFAY, Hamid LOUBARDI, Pascal MANGIN, Dominique MASTELLI, Nicolas MATT, Jean-Philippe MAURER, Isabelle MEYER (a donné procuration à Jean-Philippe VETTER en début de séance; de retour au point 1; a donné procuration à Jean-Philippe VETTER à compter du point 26), Antoine NEUMANN, Serge OEHLER, Sophie PARISOT (absente à la lecture de l'ordre du jour, a donné procuration à Antoine NEUMANN pour le point 1), Anne-Pernelle RICHARDOT, Pierre ROTH, Françoise SCHAETZEL (a donné procuration à Sophie DUPRESSOIR à compter du point 26), Elsa SCHALCK (a donné procuration à Jean-Philippe MAURER à compter du point 37), Patrice SCHOEPFF (absent à la lecture de l'ordre du jour; présent à compter du point 1), Lucette TISSERAND, Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN, Caroline ZORN.

# Etaient absents-es et excusés-es:

Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg (a donné procuration à Syamak AGHA BABAEI)

Mmes et MM. les Conseillers-es:

Joris CASTIGLIONE (a donné procuration à Aurélien BONNAREL); Jonathan HERRY (a donné procuration à Lucette TISSERAND); Christel KOHLER (a donné procuration à Alain FONTANEL),

Jamila MAYIMA (a donné procuration à Rebecca BREITMAN), Catherine TRAUTMANN (a donné procuration à Anne-Pernelle RICHARDOT),

Secrétaire de séance : Benjamin SOULET

Au vu de l'appel nominal effectué par Benjamin SOULET, le quorum est atteint.

Conformément à l'article 10 de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, le Conseil s'est tenu en présentiel en salle des Conseils du Centre administratif et en visioconférence, le quorum a été fixé au tiers des membres en exercice, et chaque élu-e a pu être porteur de deux pouvoirs. Les modalités techniques, et notamment de vote, habituellement appliquées dans cette configuration mixte ont été mises en œuvre.

La séance a été présidée par M. Syamak AGHA BABAEI, 1er Adjoint à la Maire de Strasbourg

Deux résolutions et trois questions d'actualité sont venues compléter l'ordre du jour du conseil municipal adressé aux élu.e.s.

Les points 3, 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 20, 22, 23, 25, 29, 30, 31,32 ont été adoptés en début de séance lors de lecture de l'ordre du jour.

L'intégralité des délibérations adoptées le 31 janvier 2022 ainsi que leurs annexes sont consultables, à compter du 10 février 2022 dans le recueil des délibérations mis à disposition du public au service des assemblées bureau 1300 du Centre administratif ainsi que sur le site internet de la collectivité (www.strasbourg.eu)

# Débat d'orientation budgétaire de la ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame.

Le Conseil, vu l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, vu le rapport des orientations budgétaires, sur proposition de la Commission plénière, après avis de la Commission des finances et du budget municipal prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2022 de la Ville de Strasbourg et de l'Œuvre Notre Dame.

### Le Conseil prend acte

# ZAC des Deux Rives : évolutions du programme des équipements publics et avis préalable sur le projet d'avenant n°4 de la concession d'aménagement.

Le Conseil, vu l'article R 311-7 du code de l'urbanisme, vu l'article L 5 211-57 du code général des collectivités territoriales, vu le projet d'avenant n°4 à la concession d'aménagement, vu le projet d'avenant n°4 à la concession d'aménagement et ses annexes, notamment le rapport de présentation, le programme des équipements publics, le programme global des constructions et le bilan d'aménagement et vu la modification n°2 du dossier de réalisation de la ZAC des Deux Rives et la modification n°2 du PEP, vu les plans de localisation des équipements publics complémentaires, sous réserve de l'approbation du Plan Pluriannuel d'Investissement par la Ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable :
  - sur le principe de réalisation des équipements publics complémentaires relevant de la compétence de la Ville de Strasbourg, à savoir le périscolaire associé aux groupes scolaires de la ZAC des Deux Rives, la Maison de la Petite Enfance localisée sur le secteur Starlette, le pôle d'équipements de la Cour des Douanes, une antenne CMS et une antenne PMI sur le secteur Starlette;

- sur les modalités d'incorporation de chacun de ces équipements dans le patrimoine municipal, plus amplement exposées au rapport ;

- sur la participation à leur financement à verser par la Ville de Strasbourg à la « SPL Deux Rives » à hauteur d'une participation prévisionnelle de 13 106 000 € HT, montant ré-ajustable en fonction du coût réel de l'équipement considéré, détaillée comme suit :
  - 4 600 000 € HT en contrepartie de la remise du périscolaire selon l'échéancier suivant : 200 000 € en 2022, 300 000 € en 2023, 1 000 000 € en 2024 ;
  - 1 000 000 € en 2026, 1 600 000 € en 2027, 400 000 € en 2028, 100 000 € en 2029 ;
  - 4 910 000 € HT en contrepartie de la remise de la Maison de la Petite Enfance selon l'échéancier suivant :200 000 € en 2025, 900 000 € en 2026 ; 2 510 000 € en 2027, 700 000 € en 2028, 600 000 € en 2029 ;
  - 80 000 € HT en contrepartie de la remise de l'espace France services selon l'échéancier suivant : 80 000 € en 2024 ;
  - 600 000 € HT en contrepartie de la remise du studio de musique selon l'échéancier suivant : 50 000 € en 2023, 150 000 € en 2024, 400 000 € en 2025 ;
  - 2 800 000 € HT en contrepartie de la remise de la médiathèque selon l'échéancier suivant : 1 500 000 € en 2024, 1 300 000 € en 2025 ;
  - 116 000 € HT en contrepartie d'aménagements de sport extérieur selon l'échéancier suivant : 116 000 € en 2023.
- habilite la « SPL Deux Rives », en sa qualité de concessionnaire de la ZAC et de maître d'ouvrage au titre du programme des équipements publics complémentaires précités à engager les études nécessaires et préalables au dépôt de la demande de permis de construire par équipement correspondant et à réaliser sous sa propre maîtrise d'ouvrage lesdits équipements.
- émet un avis préalable favorable conformément à l'article L 5 211-57 du code général des collectivités territoriales sur le projet d'avenant n°4 à la concession d'aménagement et sur ses annexes, en particulier sur le nouveau PGC, le nouveau PEP intégrant des équipements publics complémentaires relevant de la compétence de la Ville de Strasbourg et sur les éléments financiers du projet : bilan actualisé prévisionnel, plan de trésorerie et plan de financement prévisionnels de l'opération d'aménagement.

#### autorise :

- la Maire ou son-sa représentant-e à solliciter auprès des partenaires des financements complémentaires pour la réalisation de ce programme d'équipements publics complémentaires et à signer tous actes afférant à la mise en œuvre de la présente délibération,
- la Maire ou son/sa représentant-e à participer avec voix délibérative aux jurys organisés par la SPL « Deux Rives » et à donner l'accord de la Ville de Strasbourg sur les avant-projets, projets d'exécution, relatifs aux équipements publics réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la SPL « Deux Rives » et intégrés dans la concession d'aménagement.

Le président de séance rappelle que l'ensemble des administrateurs-trices et les présidents-tes des structures concernées ne participent pas au vote.

Adopté. Pour : 43 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 9 voix (détails en annexe)

- Projets sur l'espace public de Strasbourg inscrits au sein de la programmation pluriannuelle du Plan vélo :
  - convention de co-maîtrise d'ouvrage avec l'Eurométropole de Strasbourg et désignation de l'Eurométropole de Strasbourg comme maître d'ouvrage unique des opérations
  - autorisation de réalisation d'un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, conformément à l'article L 5211-57 du CGCT, après en avoir délibéré,

- donne un avis favorable :
  - à la mise en place de la Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Strasbourg et l'Eurométropole de Strasbourg et la désignation de l'Eurométropole de Strasbourg comme maître d'ouvrage unique des projets inscrits au programme 2023 du Plan vélo et relatifs à la rue de la Montagne Verte, la passerelle entre la piste cyclable du canal de la Marne au Rhin et la promenade de la Voie Lactée au Wacken;
  - au lancement d'une consultation, en vue de la passation d'un mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage selon la procédure conforme au code de la commande publique,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
  - à signer et mettre en œuvre la Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre la ville de Strasbourg comme maître d'ouvrage unique des projets inscrits au programme 2023 du Plan vélo et relatifs à la rue de la Montagne Verte à Strasbourg, la passerelle entre la piste cyclable du canal de la Marne au Rhin et la promenade de la Voie Lactée au Wacken
  - à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant
- décide d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits de paiement et les autorisations de programme relatifs aux budgets 2022 et suivants de la ville de Strasbourg.

# Adopté à l'unanimité en début de séance

Délibération-cadre portant sur le lancement des fonds de soutien du contrat triennal 2021-2023.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les cahiers des charges des fonds Démocratie et Culture du Contrat triennal « Strasbourg Capitale européenne 2021 2023 » ;
- décide la publication des appels à projets relatifs à ces fonds ;

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à prendre tout acte ou décision nécessaire à l'exécution de cette délibération et à signer tous documents relatifs à la gestion de ces fonds de soutien.

### Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

(détails en annexe)

5 Présentation du rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport annuel 2021 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

#### Communiqué

Présentation du plan d'action Droits des femmes et égalité de genre 2022-2024 de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du plan d'action droits des femmes et égalité de genre 2022-2024 de la ville de Strasbourg.

### Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

(détails en annexe)

# URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

7 Création d'un périmètre de prise en considération d'une opération d'aménagement sur le secteur Semencerie-Laiterie à Strasbourg. Avis de la Ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 300-1 et L. 424-1, vu le Plan local d'urbanisme (PLU) de l'Eurométropole de Strasbourg, dont la dernière modification a été approuvée par délibération du Conseil de l'Eurométropole de Strasbourg en date du 25 juin 2021, vu les objectifs poursuivis par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg sur le périmètre concerné, après avoir délibéré :

- émet un avis favorable quant à la création par l'Eurométropole de Strasbourg d'un périmètre de prise en considération d'une opération d'aménagement tel que présenté en annexe de la présente délibération sur le secteur Semencerie Laiterie situé entre la rue de Molsheim au Sud, la voie ferrée Strasbourg-Kehl à l'Est, la rue de Rothau au Nord et la RM35 à l'Ouest,
- précise :
  - qu'un sursis à statuer de deux ans pourra être opposé aux demandes d'autorisations ou

déclarations concernant les travaux, constructions ou installations situés dans le périmètre de prise en considération dans les formes et conditions prévues à l'article L 424-1 du Code de l'urbanisme, après adoption de la délibération ad hoc par l'Eurométropole de Strasbourg,

- que le périmètre de prise en considération sera reporté, à titre informatif, en annexe du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à prendre tout acte ou disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

# Adopté à l'unanimité en début de séance

Renouvellement urbain du Marschallhof : avenant n° 2 à la convention quadripartite.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu l'avis de la division du Domaine, après en avoir délibéré :

- approuve:
- I. la conclusion de l'avenant n° 2 à la convention quadripartite,
- II. la vente par la Ville au profit de l'Eurométropole de Strasbourg des emprises foncières, savoir :
- une emprise foncière de 05 ares 66 ca (à parfaire ou à diminuer), à prélever sur la parcelle section IV n° 585/52 qui fera l'objet d'un procès-verbal d'arpentage et qui figure actuellement au cadastre sous les références suivantes :

Ban de Strasbourg Lieudit rue du Marschallhof Section IV n° 585/52 d'une contenance de 00 ha 07 a 17 ca

Moyennant un prix de 43.865€ pour l'emprise foncière de 05,66 ares soit un prix de 7.750€ l'are.

une emprise foncière de 01 ares 06 ca (à parfaire ou à diminuer), à prélever sur la parcelle section IV n° 260/52 qui fera l'objet d'un procès-verbal d'arpentage et qui figure actuellement au cadastre sous les références suivantes :

Ban de Strasbourg Lieudit Marschallsgut Section IV n° 260/52 d'une contenance de 00 ha 01 a 77 ca

Moyennant un prix de 8.215€ pour l'emprise foncière de 01,06 ares soit un prix de 7 750 € l'are.

- une emprise foncière de 00 ares 15 ca (à parfaire ou à diminuer), à prélever sur la parcelle section IV n° 586/52 qui fera l'objet d'un procès-verbal d'arpentage et qui figure actuellement au cadastre sous les références suivantes :

Ban de Strasbourg

Lieudit Marschallsgut Section IV n° 586/52 d'une contenance de 00 ha 00 a 15 ca

Moyennant un prix de 1.162,50€ pour l'emprise foncière de 00,15 ares soit un prix de 7 750 € l'are.

une emprise foncière de 00 ares 03 ca (à parfaire ou à diminuer), à prélever sur la parcelle section IV n° 449/52 qui fera l'objet d'un procès-verbal d'arpentage et qui figure actuellement au cadastre sous les références suivantes :

Ban de Strasbourg Lieudit Rue Schach Section IV n° 449/52 d'une contenance de 00 ha 00 a 06 ca

Moyennant un prix de 232,50 € pour l'emprise foncière de 0,03 ares soit un prix de 7 750 € l'are.

III. Mainlevée des inscriptions grevant notamment les parcelles section IV n° 585/52 et 260/52, propriété de la Ville

Une servitude grevant ladite parcelle consistant en un droit de passage et en un droit d'avoir une trappe de visite du transformateur ainsi qu'une trappe de descente du matériel fera l'objet d'un acte de mainlevée et de radiation qui sera publiée au Livre Foncier.

Les parcelles section IV n° 585/52 et n° 260/52 constituent le fonds servant ; quant à la parcelle section IV n° 233/52, propriété de l'Eurométropole de Strasbourg, elle constitue le fonds dominant.

Cette servitude figure au Livre Foncier sous les références suivantes :

- numéro AMALFI: S2008STR00315

- n° de l'inscription : 58

- intitulé complet : servitude consistant en un droit de passage et en un droit d'avoir une trappe de visite du transformateur, ainsi qu'une trappe de descente de matériel

- fondement : acte de vente du 11/08/1967

- informations complémentaires : Réf. Feuillets fonds dominants : feuillet 580 N° 29 – Ci-reportée le 16/03/1983

De façon générale, toutes les servitudes bénéficiant ou grevant, propriété de la Ville et de l'Eurométropole, les emprises foncières vendues devront faire l'objet d'une mainlevée au Livre Foncier.

- décide l'imputation des recettes correspondantes sur la ligne budgétaire fonction 820, nature 775, service AD03,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer :
  - l'avenant à la convention quadripartite,
  - les actes de mainlevée de servitudes,
  - les actes de vente ou d'acquisition,
  - tout acte contenant restriction au droit de disposer (logement social) et interdiction de revendre,
  - ainsi que tout acte et document concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

# Adopté à l'unanimité en début de séance

# 9 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu la délibération du Conseil municipal du 20 septembre 2021, vu l'arrêté préfectoral du 24 mai 2016 portant déclaration d'utilité publique, vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2020, vu l'avis de la division du domaine n° 2020-350-375 du 04.06.2020 :

- approuve:

1) la mainlevée du droit à la résolution inscrit au profit de la ville de Strasbourg portant sur la parcelle cadastrée :

Commune de STRASBOURG Lieudit Koenigshoffen – 15 rue du WELSCHBRUCH Section MV n° 91 de 3,67 ares

2) La vente des parcelles propriété de la Fondation de l'Œuvre Notre Dame au profit de l'Eurométropole de Strasbourg et cadastrées :

Banc communal d'Oberschaeffolsheim

Section 22 n° 374 d'une superficie de 0,85 are

Section 22 n° 375 d'une superficie de 0,10 are

Section 22 n° 378 d'une superficie de 0,51 are

Section 22 n° 379 d'une superficie de 0,05 are

Section 38 n° 202 d'une superficie de 14,09 ares

Section 38 n° 203 d'une superficie de 12,75 ares, soit une surface totale de 28,35 ares,

Au prix total de 5584,95 euros, (cinq mille cinq cent quatre-vingt-quatre euros et quatre-vingt-quinze cents), taxes et charges éventuelles en sus supportées par l'acquéreur aux présentes à savoir, l'Eurométropole de Strasbourg ou toute personne publique qui s'y substituerait.

- décide l'imputation des recettes sur la ligne budgétaire fonction 820 nature 752 service AD03,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous documents et tous actes nécessaires à l'exécution des présentes et tous actes rectificatifs ou compléments y relatifs.

# Adopté à l'unanimité en début de séance

Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Strasbourg : avis sur le bilan de la concertation préalable et sur le projet de PSMV de Strasbourg - (avis préalable Chevènement, article L. 5211-57 du Code général des collectivités territoriales).

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 313-1 et R. 313-1 à R. 313-18, vu le Code du patrimoine et notamment ses articles L. 631-3 et L. 631-5, vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-57, L. 5215-20-1 et L. 5217-2, vu le Plan local d'urbanisme de l'Eurométropole de Strasbourg du 16 décembre 2016, modifié et révisé, et notamment son Projet d'aménagement et de développement durables, vu le Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Strasbourg approuvé par décret en Conseil

d'Etat le 1<sup>er</sup> février 1985, vu la révision du Plan de sauvegarde et de mise en valeur de Strasbourg approuvée par arrêté préfectoral du 8 juin 2009, vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission nationale des secteurs sauvegardés le 30 juin 2011, vu la délibération du Conseil de la Communauté urbaine de Strasbourg du 15 avril 2011 demandant la prescription de la révision-extension du PSMV de Strasbourg, vu les arrêtés préfectoraux du 21 novembre 2011 et du 7 décembre 2011 prescrivant la révision-extension du PSMV de Strasbourg et fixant les modalités de la concertation, vu le bilan de la concertation préalable et le projet de PSMV, vu le vote à l'unanimité du bilan de la concertation préalable et du projet de PSMV par la Commission locale du Site patrimonial de Strasbourg le 6 décembre 2021, après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable :
  - au bilan de la concertation tel qu'exposé au rapport et en annexe à la présente délibération,
  - au projet de Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Strasbourg, conformément à l'article R313-18 du Code de l'urbanisme,
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à prendre tout acte ou disposition nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### Adopté à l'unanimité en début de séance

## AFFAIRES GÉNÉRALES

Désignation de représentant es de la Ville de Strasbourg au sein de divers organismes.

Le Conseil, vu les articles L2121-21, L2121-33 et L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu les articles L421-1 et suivants du Code de l'éducation, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la désignation pour le représenter au sein des sociétés, établissements publics, associations, commissions et organismes divers ci-dessous énumérés :

# Association "Laiterie-Centre européen de la jeune création"

Titulaires:

- Guillaume LIBSIG
- Anne MISTLER

Suppléantes:

- Anne-Marie JEAN
- Marie-Dominique DREYSSE

#### Association "Pôle sud"

- Anne MISTLER
- Etienne GONDREXON
- Céline GEISSMANN

### Centre européen d'action artistique contemporain

Titulaires:

- Anne MISTLER
- Véronique BERTHOLLE

#### Suppléants-es:

- Christian BRASSAC
- Anne-Marie JEAN

# Conseil d'administration de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg :

Titulaire : Caroline ZORN Suppléant : Salem DRICI

**CROUS:** 

Titulaire : Guillaume LIBSIG Suppléante : Floriane VARIERAS

#### Commission Locale du Patrimoine Mondial

#### Titulaires:

- Anne MISTLER
- Sophie DUPRESSOIR
- Marie-Françoise HAMARD
- Alain FONTANEL
- Dominique MASTELLI

#### Suppléants-es:

- Jonathan HERRY
- Salem DRICI
- Soraya OULDJI
- Pierre JAKUBOWICZ
- Céline GEISSMANN

#### Association Europe, Culture et Citoyenneté

Véronique BERTHOLLE

# GESCOD -IRCOD Grand Est Solidarités et coopérations pour le développement

Véronique BERTHOLLE

# Fondation René Cassin-Institut International des Droits de l'Homme

Titulaire: Carole ZIELINSKI

Suppléante: Véronique BERTHOLLE

#### Association Alsace Etats-Unis - Comité Boston

- Véronique BERTHOLLE
- Carole ZIELINSKI
- Anne Marie JEAN

#### **ABRAPA**

- Marie-Dominique DREYSSE

# Commission paritaire Ville/EMS chargée des rapports financiers entre la Ville et l'EMS

- Syamak AGHA BABAEI
- Marie Dominique DREYSSE
- Floriane VARIERAS
- Alain FONTANEL

- Caroline BARRIERE
- Christian BRASSAC

#### Commission finances et budget

Président: Alain FONTANEL

Co-Présidente : Christelle WIEDER

#### Titulaires:

- Nadia ZOURGUI
- Antoine DUBOIS
- Syamak AGHA BABAEI
- Caroline BARRIERE
- Jean Philippe MAURER

#### Suppléants-es

- Caroline ZORN
- Benjamin SOULET
- Anne MISTLER
- Catherine TRAUTMANN
- Christel KOHLER

# Commission communale des impôts directs (CCID)

#### Titulaires:

- Christelle WIEDER
- Nadia ZOURGUI
- Antoine DUBOIS
- Syamak AGHA BABAEI
- Caroline BARRIERE
- Anne MISTLER
- Christian BRASSAC

#### Suppléants-es:

- Jean-Philippe MAURER
- Caroline ZORN
- Benjamin SOULET
- Christel KOHLER
- Catherine TRAUTMANN
- Joël STEFFEN
- Pierre OZENNE
- Anne-Marie JEAN

#### Commission des foires et marchés

- Pierre OZENNE
- Anne-Marie JEAN
- Joël STEFFEN
- Nadia ZOURGUI
- Antoine NEUMANN
- Antoine DUBOIS
- Pierre JAKUBOWICZ
- Céline GEISSMANN
- Anne-Pernelle RICHARDOT

### Commission de sélection des candidatures « Strasbourg Capitale de Noël »

- Joël STEFFEN
- Pierre OZENNE
- Nadia ZOURGUI
- Guillaume LIBSIG
- Véronique BERTHOLLE

### Commission consultative des jardins familiaux

- Hervé POLESI
- Marie-Françoise HAMARD
- Pierre OZENNE
- Carole ZIELINSKI
- Marc HOFFSESS
- Antoine NEUMANN
- Ariane HENRY
- Abdelkarim RAMDANE
- Christel KOHLER
- Jamila MAYIMA
- Dominique MASTELLI
- Anne-Pernelle RICHARDOT
- Soraya OULDJI
- Marie-Dominique DREYSSE

#### Commission mixte Strasbourg-Fès:

- Véronique BERTHOLLE
- Guillaume LIBSIG
- Anne MISTLER
- Abdelkarim RAMDANE
- Catherine TRAUTMANN
- Pierre ROTH

#### Commission Strasbourg - Kehl:

- Jonathan HERRY
- Véronique BERTHOLLE
- Alain JUND
- Nadia ZOURGUI
- Rebecca BREITMAN
- Céline GEISSMANN

# Comité Technique Opérationnel intercommunal et Commission Consultative de Suivi de la Charte relative aux antennes de téléphonie mobile :

- Soraya OULDJI
- Aurélie KOSMAN
- Céline GEISSMANN
- Pierre OZENNE
- Hervé POLESI
- Nicolas MATT

#### Collège international de l'Esplanade :

Titulaire: Patrick SCHOEPFF Suppléante: Soraya OULDJI

#### Lycée Fustel de Coulanges :

Titulaire: Salem DRICI

#### Collège François Truffaut:

Titulaire : Céline GEISSMANN Suppléante : Carole ZIELINSKI

#### Conseils d'écoles :

Maternelle Robert Schuman : Titulaire : Patrice SCHOEPFF Suppléante : Marina LAFAY

Élémentaire Robert Schuman : Titulaire : Patrice SCHOEPFF Suppléante : Marina LAFAY

### École européenne de Strasbourg:

Représentantes:

- Véronique BERTHOLLE
- Hülliya TURAN

Suppléant-es:

- Pierre JAKUBOWICZ
- Jamila MAYIMA

#### Cours Tachbar:

- Céline GEISSMANN

#### **Association SZENIK:**

- Véronique BERTHOLLE

#### désigne

Conformément aux dispositions du code de la commande publique, en complément des délibérations du 13 décembre 2021, dans le cadre des marchés de maîtrise d'œuvre relatifs à la rénovation énergétique du patrimoine municipal et à la création d'une maison de services au public de l'Elsau, les membres élu-es de la commission d'appel d'offres composant les jurys de concours de maîtrise d'œuvre relatifs à :

# 1. La création d'une maison des services au public dans le quartier de l'Elsau :

#### Titulaires:

- Hülliya TURAN
- Hervé POLESI
- Benjamin SOULET
- Marina LAFAY
- Céline GEISSMANN

#### Suppléants:

- Pierre OZENNE
- Abdelkarim RAMDANE
- Ariane HENRY
- Marc HOFFSESS
- Caroline BARRIERE
- 2. La rénovation énergétique des écoles et du gymnase, la rénovation du cabinet médical, la construction d'un nouveau restaurant scolaire pour le groupe scolaire Sturm :

#### Titulaires:

- Patrice SCHOEPPF
- Soraya OULDJI
- Benjamin SOULET
- Marina LAFAY
- Céline GEISSMANN

#### Suppléants:

- Pierre OZENNE
- Hülliya TURAN
- Ariane HENRY
- Marc HOFFSESS
- Caroline BARRIERE
- 3. La rénovation énergétique de l'école maternelle Branly :

#### Titulaires:

- Sophie DUPRESSOIR
- Hülliya TURAN
- Benjamin SOULET
- Marina LAFAY
- Céline GEISSMANN

#### Suppléants:

- Pierre OZENNE
- Marc HOFFSESS
- Ariane HENRY
- Soraya OULDJI
- Caroline BARRIERE
- 4. La restructuration du groupe scolaire Eléonore :

#### Titulaires:

- Salah KOUSSA
- Hülliya TURAN
- Benjamin SOULET
- Marina LAFAY
- Céline GEISSMANN

#### Suppléants:

- Pierre OZENNE
- Hervé POLESI
- Ariane HENRY
- Marc HOFFSESS
- Caroline BARRIERE
- 5. La rénovation énergétique des écoles, la réorganisation et la construction d'un nouveau restaurant scolaire pour le groupe scolaire de la Robertsau :

#### Titulaires:

- Marc HOFFSESS
- Hülliya TURAN
- Benjamin SOULET
- Marina LAFAY
- Céline GEISSMANN

#### Suppléants:

- Pierre OZENNE
- Soraya OULDJI
- Ariane HENRY
- Hervé POLESI
- Caroline BARRIERE

#### Adopté à l'unanimité en début de séance

Avis de la Ville de Strasbourg sur la nomination du-de la nouveau-elle Directeur-rice général-e du Port autonome de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu les textes organiques du Port autonome de Strasbourg et en particulier l'article 8 de la convention du 20 mai 1923 entre l'État et la Ville de Strasbourg relative à la constitution du Port autonome de Strasbourg, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la désignation de Madame Claire-Amandine MERLIN aux fonctions de Directrice générale du Port autonome de Strasbourg

Le président de séance rappelle que les membres du conseil d'administration et la présidence du Port Autonome de Strasbourg ne prennent pas part au vote.

Les membres du groupe « Strasbourg ensemble » précisent qu'ils ne participent pas au vote.

# Adopté à l'unanimité en début de séance

# Communication du rapport d'activité 2020 du Crédit municipal.

Le Conseil, vu la loi du 15 juin 1992 sur les caisses de crédit municipal, vu le rapport d'activité 2020 du Crédit municipal joint en annexe, sur proposition de la Commission plénière, prend acte de la présentation du rapport d'activité 2020 du Crédit municipal de Strasbourg.

Com	722	WW WA	10	

# 14 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 4 juillet 2020.

Par ailleurs, au-delà des seuls marchés entrant dans le champ d'application de ladite délégation, la présente information englobe l'ensemble des marchés dont le montant est supérieur ou égal à 25 000 € HT passés par la Ville de Strasbourg, qu'ils résultent d'une procédure adaptée ou formalisée.

Pour mémoire, les marchés passés selon une procédure adaptée sont ceux dont le montant est inférieur à 214 000 € HT (fournitures et services) et à 5 350 000 € HT (travaux).

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés dont la notification est intervenue entre le 1<sup>er</sup> et le 31 octobre 2021.

#### Communiqué

#### 15 Marchés publics et avenants.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

#### 1. Autorisation de signature de marchés publics

Autorise la signature des marchés publics suivants, attribués par la Commission d'appel d'offres :

N° de marché	Objet du marché	Durée du marché	Attributaire	(€ HT)	Date CAO/comité interne
21VDS0165G		3 fois	SCOP ESPACES VERTS	Minimum par an 1 500 Maximum par an 3 500	02/12/2021
21VDS0165G	Prestation d'entretien et de	1 an reconductible 3 fois	SCOP ESPACES VERTS	Minimum par an 1 500 Maximum	02/12/2021

	privé de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg Lot 2 Fauchage et tonte secteur Strasbourg- Neuhof			par an 4 200	
21VDC0165C	Ducatation	1 on	SCOP	Minimum	02/12/2021
21VDS0165G	fourniture sur le patrimoine foncier	1 an reconductible 3 fois	ESPACES VERTS	par an 5 000 Maximum	02/12/2021
	privé de la Ville et de l'Eurométropole		4	par an 17 000	
	de Strasbourg		Y		
180	Lot 3 Fauchage et tonte secteurs				
	Strasbourg Elsau et Montagne verte (Sud de la Bruche	- "			×
-	et de l'Ill), Entzheim, Holtzheim,				1
	Blaesheim, Lingolsheim, Ostwald, Osthoffen,		· .		
	Achenheim, Breuschwickershe im, Hangenbieten,				
	et Kolbsheim				00/10/2021
21VDS0165G		1 an reconductible 3 fois	EST PAYSAGE D'ALSACE - SCHILLINGER	Minimum par an 1 500 Maximum par an 2 500	02/12/2021
	de Strasbourg	Y .			
	Lot 4 Fauchage et tonte secteurs Strasbourg- Cronenbourg, Hautepierre,	* >			81

	Montagne verte (Nord de la Bruche et de l'Ill), Bischheim, Eckbolsheim, Hoenheim, Mittelhausbergen, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolshei m, Schiltigheim et Wolfisheim				
21VDS0165G		1 an reconductible 3 fois	D'ALSACE - SCHILLINGER	Minimum par an 7 500 Maximum par an 12 500	02/12/2021
	Lot 5 Fauchage et tonte secteurs Strasbourg- Robertsau, Eckwersheim, Lampertheim, Mundolsheim, Reichstett, Souffelweyershei m, Vendenheim et La Wantzenau				
21VDS0165G	- Alexander of the second of the second	1 an reconductible 3 fois	EMI-CRENO/ SCOPROBAT	Minimum par an 37 500 Maximum par an 62 500	02/12/2021
21VDS0165G	Prestation d'entretien et de	1 an reconductible 3 fois	EMI-CRENO/ SCOPROBAT	Minimum par an 30 000 Maximum	02/12/2021

51 14	privé de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg Lot 7 Nettoyage terrain sud	2		par an 55 000	
	Prestation d'entretien et de	1 an reconductible 3 fois	ELAGAGE	Minimum par an 10 000 Maximum par an 80 000	02/12/2021
21VDS0165G	Prestation d'entretien et de	1 an reconductible 3 fois		Minimum par an 12 500 Maximum par an 37 500	02/12/2021

# 2. Avenants

- approuve la passation des avenants énumérés dans l'annexe jointe à la présente délibération ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer et à exécuter les marchés, les avenants et les documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité	en	début	de	séance	
----------------------	----	-------	----	--------	--

Plateforme mutualisée Alsace Marchés Publics - Groupement de commandes pour la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme - Adhésion de nouveaux membres contributeurs au groupement.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'adhésion de la Commune de Schiltigheim, du Port Autonome de Strasbourg et de Rhine Europe Terminals en tant que membres contributeurs au groupement de commandes constitué entre les cinq collectivités fondatrices de la plateforme Alsace Marchés Publics et les autres membres contributeurs en vue de la passation de plusieurs marchés publics ou accords-cadres portant sur l'hébergement, le fonctionnement et la maintenance, les développements et l'acquisition de services associés de la plateforme mutualisée de dématérialisation des contrats de la commande publique « Alsace Marchés Publics »,
- fixe leur participation forfaitaire annuelle à la somme de 6 000 €,
- prend acte que le projet d'avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation de marchés publics relatifs à l'hébergement, la maintenance et le développement de la plateforme mutualisée Alsace Marchés publics et divers services associés signée le 14 septembre 2021, sera signé par la Collectivité européenne d'Alsace en vertu du mandat confié à celle-ci en tant que coordonnatrice du groupement par l'article 4.1 de ladite convention constitutive.

# Adopté à l'unanimité en début de séance

# 17 Avis sur l'ajustement technique du tableau des emplois.

Le Conseil, vu l'article L5211-57 du Code général des collectivités territoriales, vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la Ville de Strasbourg, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve les transformations d'emplois présentées en annexe.

# Adopté à l'unanimité en début de séance

# 18 Nouveau règlement des cimetières communaux de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré, adopte les articles n° 1, 2, 3, 4, 15, 18, 20, 22, 27, 29, 30, 32, 33, 35, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 53, 97, 103, 110, du règlement des cimetières figurant en annexe.

# Adopté à l'unanimité en début de séance

# Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit au bénéfice de l'association EMMAUS CONNECT pour des locaux sis 31/33 rue Kageneck à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la mise à disposition des lieux sis 31/33 rue Kageneck à STRASBOURG (67000) à l'association EMMAUS CONNECT pour l'exercice de ses activités. Cette mise à disposition intervient à titre gratuit de redevance à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de trois (3) ans.
- autorise la Maire ou son/sa représentant(e) :
  - à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public y relative ;
  - à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

# Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

(détails en annexe)

# Programmation des travaux pour 2022 portant sur le patrimoine bâti du domaine privé de la Ville de Strasbourg et sur les immeubles administrés par la Ville aux termes de la fondation Ungemach et de divers legs.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, vu le mandat de maîtrise d'ouvrage délégué des travaux confié à la SAEML Habitation Moderne en date du 26 juillet 2021, après en avoir délibéré :

- approuve pour 2022, la programmation des travaux d'investissement sur les immeubles du patrimoine privé de la Ville, des pavillons de la Cité Ungemach et des autres immeubles des fondations et legs désignés ci-après :

### Immeubles propriété de la Ville de Strasbourg

- 4 et 6 rue du 22 novembre : Réhabilitation des murs de la cour intérieure pour un montant total de trayaux et études de 120.300 € TTC
- 17 Grand Rue : Rénovation d'un logement pour un montant total de travaux et études de 96.000 € TTC
- 10 et 10 A rue du 22 Novembre : Remplacement de la chaudière pour un montant total de travaux et études de 345.000 € TTC
- 18 Place Broglie : Remplacement de la chaudière et Études préalables avant rénovation des divers bâtiments pour un montant total de travaux et études de 211.000 € TTC
- 8 rue des Écrivains : Réhabilitation d'un local professionnel pour un montant total de travaux et études de 136.800 € TTC
- 7 rue de l'Épine : Réhabilitation d'un logement pour un montant total de travaux et études de 114.000 € TTC
- 3 rue des Francs Bourgeois : Remplacement de menuiseries extérieures pour un montant total de travaux et études de 148.500 € TTC
- 2 rue des Meuniers : Poursuite de la réhabilitation de l'immeuble pour un montant total de travaux et études de 646.840 € TTC
- 12 rue Râpe : Réhabilitation d'un logement pour un montant total de travaux et études de 102.000 € TTC

- 7 place du Quartier Blanc : Réhabilitation d'un logement pour un montant total de travaux et études de 84.000 € TTC
- 9 rue de Genève 4,6 et 8 rue de Lausanne : Remplacement d'une chaudière pour un montant total de travaux et études de 149.500 € TTC
- 1 rue Massenet : Études de projet de mise aux normes, accessibilité, aménagement des combles pour un montant de 49.500 € TTC
- 1 rue Sédillot : Rénovation des menuiseries extérieures études pour un montant de 27.500 € TTC
- 1 chemin de l'Anguille : Remplacement chaudière et mise en conformité de la chaufferie pour un montant total de travaux et études de 180.000 € TTC
- 25 rue Boecklin : Mise en conformité des installations électriques pour un montant de travaux et études de 40.000 € TTC
- 5 rue de la Tour : Première phase de rénovation du clos et couvert pour un montant total de travaux et études de 96.000 € TTC
- 19 rue de Lunéville : Réhabilitation d'un logement pour un montant total de travaux et d'études de 84.000 € TTC
- agenda d'Accessibilité Programmée : Poursuite du programme de mise en accessibilité des immeubles rue du 22 Novembre pour un montant total de travaux et études de 636.000 € TTC
- provision pour imprévus et travaux urgents de 150.000 € TTC.

# Total général pour les immeubles Ville de 3.416.640 € TTC.

 5 allée du cimetière/rue de l'Abbé Lemire, Les Jardins de la Montagne Verte : travaux de nettoyage et déblaiement du site incendié suite au règlement d'une indemnité assurantielle de 169.000 € TTC

# Immeubles des fondations et legs administrés par la Ville de Strasbourg

- fondation Ungemach : Réhabilitation des pavillons au fur et à mesure des vacances pour un montant total de travaux et études de 480.000 € TTC
- fondation Ungemach: Provision pour imprévus et travaux urgents de 50.000 € TTC.
- fondation Trubner 9 place de la Cathédrale : Études préalables en vue de la réhabilitation clos et couvert pour un montant de 15.000 € TTC
- fondation Lippmann 7 avenue de la Liberté : Réhabilitation de la terrasse du logement du RdC pour un montant total de travaux et études de 56.000 €
- fondation Apfel 16 boulevard de la Marne : Diagnostic du réseau d'évacuation des eaux usées et travaux de réhabilitation pour un montant total de travaux et études de 90.000 € TTC
- fondation Spach 39 rue Saint Urbain : Remplacement des fenêtres et des volets pour un montant total de travaux de 30.000 € TTC
- autres fondations que Ungemach : Provision pour imprévus et travaux urgents de 50.000 € TTC

# Total général pour les immeubles des fondations et legs de 771.000 € TTC.

#### décide :

- l'imputation de la dépense de 3.416.640 € TTC sur l'AP0255 programme 1332, code et service 020 238 CP71 pour les immeubles de la Ville de Strasbourg ;
- l'imputation de la dépense de 169.000 € TTC sur le programme1369 code et service 020 2135 CP71, pour les travaux de nettoyage et de déblaiement du bâtiment incendié sur le site des Jardins de la Montagne Verte 5 allée du cimetière/ rue de l'Abbé Lemire;
- l'imputation de la dépense de 771.000 € TTC sur l'AP0255 programme 1333, code et service

020 238 HP06 pour les immeubles des fondations et legs administrés par la Ville de Strasbourg.

- autorise la Maire ou sa-son représentant-e à signer toutes pièces et tous actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### Adopté à l'unanimité en début de séance

# 21 Programme 2022 d'acquisition de véhicules et engins pour les services de la ville de Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le programme d'acquisitions de véhicules et engins destinés aux services de la Ville de Strasbourg pour un montant total estimé à 3 000 000 € TTC ;
- décide :
  - l'imputation des dépenses sur les crédits inscrits au budget 2022- CRB LO04 AP 0234 ;
  - l'imputation des recettes et subventions sur le crédit inscrit au budget 2022 ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
  - à signer toute convention concernant l'acquisition de véhicules propres et relative au versement d'une subvention au bénéfice de la Ville ;
  - à lancer les consultations ou à passer commande auprès de l'UGAP conformément au code de la commande publique et à prendre toutes les décisions y relatives ;
  - à signer et à exécuter les marchés en résultant.

# Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

(détails en annexe)

#### CULTURE ET SPORT

#### 22 Subvention Ville d'Art et d'Histoire 2022 en recettes.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- sollicite une subvention de 21 000 € auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles Grand Est en vue de réaliser des outils de médiation et de communication, l'organisation de manifestations lors des temps forts nationaux et la formation des intervenants dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire au titre de l'année 2022;
- décide l'inscription de la recette correspondante sous l'imputation AU10Y, Fonction 33, Nature 74718;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tous documents liés à cette demande de subvention.

# Adopté à l'unanimité en début de séance

# 23 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve l'attribution des subventions ci-après :

· ·	
Accélérateur de Particules	27 500 €
Apollonia	40 000 €
AV Lab	30 000 €
Basler Kunstverein	7 000 €
CEAAC	160 000 €
Collectif Envie de quartier	3 000 €
Colors Urban Art	25 000 €
In Extremis	2 000 €
Kinostub	1 500 €
La Chambre	40 000 €
Laboratoire de l'Image (galerie de la Pierre Large)	4 000 €
Le Faubourg – Syndicat Potentiel	60 000 €
Le Tube	5 000 €
Les Ateliers éclairés	7 500 €
Plan Est – Pôle arts visuels Grand Est	3 000 €
Stimultania	30 000 €
On ne compte pas pour du beurre	5 500 €
Plume de Paon	8 000 €
Contrebande	4 000 €
Bibliothèque sonore	3 500 €
Book1	10 000 €
À livre ouvert / wie ein offenes Buch	5 000 €
Culture et Bilinguisme	9 000 €
Fédération Alsace Bilingue	2 500 €
Institut des Arts et Traditions populaires d'Alsace	800€
OLCA	15 000 €
Mémoires des Images Réanimées d'Alsace (MIRA)	18 000 €
Les Films du Spectre	40 000 €
LabFilms – Marathon Vidéo	2 000 €
LabFilms – Création section Écran	2 000 €

Safire	3 500 €
Vidéo Les Beaux Jours- Le Lieu Documentaire	36 000 €
EWA	5 000 €
Le Récit (pôle régional d'éducation aux images)	10 000 €
Baal Novo	2 500.€
Démostratif	20 000 €
Collectif Off	8 000 €
Esprit Joueur	10 000 €
ESAT – L'Évasion	3 000 €
BECOZE – Hopl'Awards 2022	8 000 €
Collectif Oh!	10 000 €
Compagnie le bruit qu'ça coûte	6 000 €
Compagnie Tangram	18 000 €
Musiquesactuelles.net	10 000 €
Molodoï	23 000 €
Dirty 8	20 000 €
Pelpass & Compagnie	60 000 €
Longevity Festival	25 000 €
Les Sons d'la rue	40 000 €
Jazzin'Translation	15 000 €
AJAM	13 000 €
AMIA	13 000 €
APMC – Accent 4	5 000 €
ARPFIC	3 000 €
Paroisse protestante St Pierre le Jeune	2 500 €
Axis Modula	3 000 €
Chœur de Chambre de Strasbourg – Voix de Stras	10 000 €
Festival des musiques sacrées du monde	50 000 €
Forum Voix Étouffées	15 000 €
Le Masque	8 000 €
Le Parlement de Musique	35 000 €
L'Imaginaire, musiques d'idées	7 000 €
Linéa	20 000 €
Musiques et orgues de l'Église réformée St Paul	1 000 €
UT	10 000 €

Voix et arts sacrés	2 500 €
Volutes	2 500 €
Espace Européen Gutenberg	15 000 €
Académie Rhénane	1 000 €
Maison de l'Amérique Latine	4 250 €
Stras'Iran	5 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 1 129 550 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 33 – nature 6574 – programme 8015 du budget 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 943 161 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Nicolas MATT précise qu'il ne participe pas au vote.

# Adopté à l'unanimité en début de séance

# Passation d'un marché public relatif à la conception, production et réalisation d'un projet événementiel durant l'été 2022.

Le Conseil, sur proposition de la Commission, plénière après en avoir délibéré :

- approuve sous réserve de la disponibilité des crédits, la passation d'un marché public pour l'achat de prestations de conception, de production ainsi que de réalisation d'un projet événementiel pour la saison estivale 2022 et ce pour un montant estimé à 820 000 € HT maximum.
- décide d'imputer les dépenses sur les crédits de fonctionnement du budget principal de la ville de Strasbourg ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e :
  - à mettre en concurrence la prestation, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique,
  - à signer et exécuter les marchés publics en résultant.

# Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

(détails en annexe)

# 25 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement des subventions suivantes en faveur de :

Fête Européenne de l'Image Sous-Marine	6 000 €
1 etc Baropecinio de 1 mago 2002	

Les Amis de Marcel Rudloff	2 000 €
Association de Strass en Strass	7 000 €
Les Films du Spectre	200 000 €
Association des parents d'élèves de l'école Louise Scheppler – APEELS	500 €

Le crédit nécessaire pour le mandatement de ces subventions, soit 215 500 € est disponible sur le compte : "fonction : 33, nature : 6574, programme 8038, activité : PC02B" dont le disponible avant le présent Conseil est de 528 576 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions relatives à ces subventions.

### Adopté à l'unanimité en début de séance

#### ECONOMIE, RAYONNEMENT

LOCUSEM - Modification du pacte d'actionnaires, désignation d'un-e représentant-e de la collectivité au sein du comité d'investissement de la LOCUSEM et autorisation de vote au - à la représentant-e de la collectivité à l'Assemblée Générale de la SEM.

Le Conseil, vu l'art. L 1524-1 et L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, vu l'art. 6.1 et 18 du pacte d'actionnaires, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le projet de modification du pacte d'actionnaires annexé à la présente délibération,
- autorise son-sa représentant-e à l'Assemblée Générale de la LOCUSEM à voter toute décision relative à la modification du pacte d'actionnaires susvisée,
- désigne Monsieur Benjamin SOULET pour représenter la collectivité au comité d'investissement de la LOCUSEM. Dans le cadre des réunions dudit comité, et dans le respect des modalités prévues par le pacte d'actionnaires, le représentant de la collectivité pourra se faire assister, ou remplacer en cas d'absence, par un agent de la collectivité
- dote la Maire ou son-sa représentant-e, pour ce qui la-le concerne, de tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution de cette décision, et notamment à signer le pacte d'actionnaires modifié.

Le président de séance indique que les membres du conseil d'administration et de l'assemblée générale de la LOCUSEM ne participent pas au vote.

Adopté. Pour : 38 voix – Contre : 5 voix – Abstention : 5 voix (détails en annexe)

# Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région pour l'organisation de l'édition 2022 de 'Strasbourg mon Amour '.

Le Conseil, sur proposition de la commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement par la ville de Strasbourg d'une subvention de 38 000€ à l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région pour l'organisation de l'édition 2022 de « Strasbourg mon Amour », sous réserve de l'adoption du BP 2022. Cette subvention est inscrite à la ligne DU02L fonction 95 nature 6574 programme 8101 dont le disponible s'élève à 38 000€;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer tout acte ou décision relative à l'exécution de la présente délibération.

Le président de séance indique que les administrateurs et la présidence de l'OTSR ne prennent pas part au vote.

# Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

(détails en annexe)

# Attribution de bourses municipales d'études supérieures dans le cadre des jumelages - dispositif de bourses villes jumelles - MOBILITWIN.

Le Conseil, sur proposition de la Commission Plénière, après en avoir délibéré :

- approuve la reconduction, au titre de l'année 2022, aux conditions et précisions énoncées ci-dessus, du dispositif de bourses destinées à favoriser les échanges universitaires avec nos villes jumelles;
- décide l'imputation de la dépense totale de 60 000 € sous la fonction 048, nature 6714 « bourses et prix » - activité AD06D, sous réserve du vote du BP 2022;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à désigner les personnes bénéficiaires de ces bourses au vu des décisions qui seront arrêtées par le jury mentionné ci-dessus.

# Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

(détails en annexe)

# 29 Attribution d'une subvention au titre des relations européennes et internationales.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- approuve le versement d'une subvention de 40 000 € au Réseau Express Jeunes.
- décide d'imputer la dépense de 40 000 € sous la fonction 041, nature 6574, programme 8051, activité AD06B, dont les crédits seront votés au BP 2022 et dont le disponible avant le présent Conseil est de 100 000 €,

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

Véronique BERTHOLLE précise qu'elle ne participe pas au vote.

### Adopté à l'unanimité en début de séance

# SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

# 30 Attribution de subventions aux associations socioculturelles - Budget 2022.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide d'allouer les subventions suivantes :

ARES – Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	290 360 €
Association du centre social et culturel de Hautepierre – Le Galet	231 630 €
Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	109 900 €
Association du centre social et culturel de la Montagne Verte	188 370 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	304 850 €
Association du centre social et culturel de l'Elsau	236 390 €
Association du centre socioculturel du Fossé des Treize	452 130 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	245 420 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	590 450 €
Association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau	208 740 €
Association du centre social et culturel de la Robertsau – Escale	316 230 €
Association du centre socio-culturel de Neudorf	275 940 €
Association Lupovino	71 400 €
Association populaire Joie et santé Koenigshoffen	305 720 €
Association AMI de Hautepierre - Action – Médiation - Insertion	41 720 €
ASTU – Actions Citoyennes Interculturelles	59 080 €
Association Culturelle des Merveilles de la Montagne Verte	5 000 €
Association de gestion de la Maison des Associations	180 880 €
Association d'éducation populaire Kammerhof	136 220 €
Association Solidarité Culturelle	8 600 €
CEMEA – Association territoriale grand est des CEMEA	10 500 €
Centre culturel et social Rotterdam	110 950 €
Garderie-Restaurant la Clé des Champs – centre de loisirs et d'animation éducatifs	116 900 €

Association Initiative de la Montagne Verte	4 500 €
La Croisée des Chemins, Association protestante de Strasbourg, Espace Accueil Enfants-Parents-Jeunes	73 080 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas-Rhin – Fédération des œuvres laïques du Bas-Rhin	51 870 €
Association Je joue, je vis – Ludothèque de la Meinau	30 590 €
La maison des jeux de Strasbourg	27 020 €
Association les Disciples	20 300 €
Association Sp3ak3r	21 000 €
Organisation populaire et familiale des activités de loisirs - OPFAL	97 300 €
Troc Savoirs, réseau d'échanges réciproques de savoirs de Strasbourg	3 500 €
Par enchantement	40 600 €
Association migration solidarité et échanges pour le développement	32 060 €
Conseil départemental des associations familiales laïques du Bas-Rhin	44 450 €
Association départementale des Francas du Bas-Rhin	16 100 €
Mon petit nid	1 680 €
Club sportif de Hautepierre	9 800 €
Maison des Potes	10 000 €

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 4 981 230 € au compte AS00B 6574 422 prog. 8013 au titre du BP 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est de 7 769 693 € ;
- décide d'allouer les subventions suivantes :

Association du centre socio culturel de l'Elsau	3 719 €
Association populaire joie et santé Koenigshoffen	5 230 €
Ligue de l'enseignement - Fédération des œuvres laïques du Bas-Rhin	2 099 €

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 11 048 € au compte AS00 20421 520 prog. 7017 au titre du BP 2022 dont le disponible avant le présent Conseil est de 266 050 € ;
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.
- approuve les avenants aux conventions de mise à disposition de patrimoine immobilier (disponibles sur demande auprès du service Jeunesse Éducation Populaire ou du secrétariat des assemblées) suivantes :
  - avenants aux conventions de mise à disposition de patrimoine immobilier du domaine public avec les associations suivantes :
    - o association du centre social et culturel Victor Schoelcher

- o association du centre social et culturel de Hautepierre Le Galet
- o association du centre social et culturel de l'Elsau
- o association du centre social et culturel de la Montagne Verte
- o association populaire Joie et Santé Koenigshoffen
- o association du centre socio-culturel de Neudorf
- o association du centre socioculturel de la Meinau
- o association du centre social et culturel du Neuhof
- o ARES Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg
- o association CARDEK centre socioculturel de la Krutenau
- o association de gestion de la Maison des Associations
- o association l'Eveil Meinau
- o association Speaker « SP3AK3R »
- o association d'Education Populaire Kammerhof
- 2. Avenant à la convention tripartite de mise à disposition de patrimoine immobilier du domaine public avec l'association suivante :
  - o association du centre social et culturel de la Robertsau Escale.
- 3. Avenant à la convention de mise à disposition de patrimoine immobilier du domaine privé avec l'association suivante :
  - o association Lupovino
- 4. Avenant à la convention tripartite de mise à disposition de patrimoine immobilier dont la Ville est emphytéote avec les associations suivantes :
  - o association les Bateliers et Association le Centre Musical de la Krutenau
- 5. Avenants aux conventions de mise à disposition de patrimoine immobilier dont la Ville est bailleur avec les associations suivantes :
  - o association du Centre culturel et social Rotterdam
  - o association du centre social et culturel Au-delà des Ponts
  - ARES Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg
- 6. Avenant à la convention de mise à disposition de patrimoine immobilier en copropriété avec l'association suivante :
  - o association du centre socioculturel du Fossé des Treize
- 7. Avenant à la convention quadripartite de mise à disposition de patrimoine immobilier en copropriété avec les associations suivantes :
  - o association du centre socioculturel du Fossé des 13 et Association ASTU Actions Citoyennes Interculturelles
- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer ces avenants aux conventions et tout document y afférent.

Jamila MAYIMA précise qu'elle ne participe pas au vote.

# Adopté à l'unanimité en début de séance

Attribution de subventions au titre des solidarités, de la ville inclusive et de l'égalité de genre.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- décide d'allouer les subventions suivantes :

1. Centre lesbien gay bi trans intersexe de Strasbourg Alsace	40 000 €
2. Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme - LICRA	15 000 €
3. Association collectif Festigays	4 000 €
4. Pelicanto, Chœur des gays, lesbiens et de leurs amis.e.s d'Alsace	4 000 €
5. Centre Communal d'Action Sociale	1 615 000 €
7. Centre Social Protestant	13 000 €
8. Association Lianes	10 000 €
9. SOS Aide aux habitants	50 000 €
10. Association de soutien à la Fondation des Femmes	5 000 €

- d'imputer les subventions 1 à 4 d'un montant de 63 000 € au compte ASOOF – 6574–524 – prog. 8031 dont le disponible avant le présent Conseil est de 125 000 €,

- d'imputer la subvention 5 d'un montant de 1 615 000 € au compte AS00B – 657362 – 520 – prog. 8000 dont le disponible avant le présent Conseil est de 1 615 000 €,

- d'imputer les subventions 7 et 8 d'un montant de 23 000 € au compte AS10A – 6574 – 523 prog. 8078 dont le disponible avant le présent Conseil est de 2 205 600 €

- d'imputer la subvention n°9 d'un montant de 50 000 € au compte AS05L – 6574 – 61 – prog. 8010 dont le disponible avant le présent Conseil est de 740 000 €

- d'imputer la subvention n°10 d'un montant de 5 000 € au compte DF00B – 524 – 8029 – 6574 dont le disponible avant le présent Conseil est de 185 000 €.

- autorise la Maire ou son-sa représentant-e à signer les conventions y afférentes.

Owusu TUFUOR précise qu'il ne participe pas au vote.

# Adopté à l'unanimité en début de séance

Avis de la ville de Strasbourg concernant la donation par l'association des Amis de l'église protestante de Strasbourg Neuhof à la paroisse protestante de la Résurrection des biens de l'association.

Le Conseil, sur proposition de la Commission plénière, après en avoir délibéré :

- émet un avis favorable à la donation par l'association des Amis de l'église protestante de

Strasbourg Neuhof, dite « la RESU »:

o d'une parcelle de terrain d'une surface de 3 536 m², comportant : le centre paroissial, le presbytère et des garages, sis à Strasbourg, 67100, 3, rue Jean Mermoz, portés au cadastre de la Commune sous la Section IV, N° 0225/0052, pour 35 a 56 ca, à la paroisse protestante de la Résurrection, dont le siège social est à SRASBOURG, 3, rue Jean Mermoz.

Cette donation permettra une meilleure gestion de ces biens, l'UEPAL pouvant ainsi devenir un appui technique.

#### Adopté à l'unanimité en début de séance

#### INTERPELLATIONS

- 33 Interpellation de Monsieur Jean-Philippe VETTER : Oui à une Robertsau unie
- 34 Interpellation de Monsieur Pierre JAKUBOWICZ : Assurons la propreté, l'entretien et la considération de tous...
- Interpellation de Madame Rebecca BREITMAN : Favoriser la participation électorale, un enjeu démocratique !
- 36 Interpellation de Monsieur Nicolas MATT : Quel devenir pour la place d'Islande ?

## **RÉSOLUTIONS**

Résolution de Monsieur Pierre JAKUBOWICZ : Pour la mise en place d'une filière de recyclage des masques jetables à Strasbourg.

# Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

(détails en annexe)

38 Résolution de Madame Céline GEISSMANN : Faire ensemble de Strasbourg une ville où personne ne dort à la rue.

Dans un premier temps, le président de séance soumet au vote le principe d'amendement de la résolution.

# Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

(détails en annexe)

Dans un second temps, le texte amendé de la résolution (cf. ci-dessous) est soumis au vote.

« Nous souhaitons toutes et tous une ville où personne ne dort dans la rue. Nous le portons au cœur de cette assemblée et ce souhait est au cœur de nos préoccupations. Les strasbourgeoises et strasbourgeois nous rappellent quotidiennement par leurs actions de solidarité qu'elles soient associatives ou citoyennes que c'est aussi leur volonté : faire de Strasbourg une ville où personne ne dorme dans la rue.

Pour que cette ambition soit réalisable le conseil municipal de Strasbourg s'engage avec les acteurs locaux et l'Etat dont c'est la compétence première dans la mise en oeuvre d'actions concrètes qui passent par :

- un dialogue constructif et apaisé avec l'Etat ;
- l'organisation régulière d'une nuit de la solidarité portée par la ville de Strasbourg et en accord avec les associations engagées dans les solidarités ;
- la demande de mise à l'abri immédiate et inconditionnelle correspondant au nombre de demandes auprès des autorités compétentes pour ne laisser aucun enfant vivre et dormir dans la rue ;
- actionner les dispositifs de mise à disposition de logements et bâtiments vacants dans le parc public et privé pour répondre à la demande ».

Adopté. Pour: 45 voix – Contre: 0 voix – Abstention: 1 voix (détails en annexe)

# QUESTIONS D'ACTUALITE

- Question d'actualité de Monsieur Pierre JAKUBOWICZ : 92, avenue du Rhin
- Question d'actualité de Monsieur Dominique MASTELLI : A la Krutenau, le casting de la Manufacture des tabacs est bouclé
- Question d'actualité de Madame Rebecca BREITMAN et Monsieur Nicolas MATT : Manufacture des Tabacs, les copains d'abord

Fin de séance à 22 heures 12

Jeanne BARSEGHIAN

#### Annexe au compte-rendu sommaire:

- Détail des votes électroniques.



### ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 JANVIER 2022

Détails des votes électroniques

Bettie MORIN Secrétariat général Service des assemblées



Point 2 à l'ordre du jour : ZAC des Deux Rives : évolutions du programme des équipements publics et avis préalable sur le projet d'avenant n°4 de la concession d'aménagement.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour: 40 voix + 4 - 1

SERVICE DES ASSEMBLEES + 4 : Mme Christelle WIEDER, M. Alain JUND et M. Aurélien BONNAREL, qui détenait la procuration de M. Joris CASTIGLIONE, ont rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitaient voter POUR.

- 1 : Suite à une erreur matérielle, Mme Anne-Marie JEAN a voté POUR alors qu'elle ne souhaitait pas participer au vote.

Contre: 0 voix

Abstention: 9 voix + 1 - 1

- + 1 : Suite à une erreur d'enregistrement dans l'application de vote, Mme Caroline BARRIERE n'a pas pu voter et souhaitait voter ABSTENTION.
- 1 : Suite à une erreur matérielle, Mme Anne-Pernelle RICHARDOT a voté ABSTENTION alors qu'elle ne souhaitait pas participer au vote.



ZAC des Deux Rives : évolutions du programme des équipements publics et avis préalable sur le projet d'avenant n°4 de la concession d'aménagement.

**Pour** 

40

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, STEFFEN Joël, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

**Abstention** 

9

FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine



Délibération-cadre portant sur le lancement des fonds de soutien du contrat triennal 2021-2023.

**Pour** 

**58** 

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FONTANEL Alain, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

**Abstention** 



Point 6 à l'ordre du jour : Présentation du plan d'action Droits des femmes et égalité de genre 2022-2024 de la ville de Strasbourg.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour: 62 voix +1\*

**Contre: 0 voix** 

Abstention: 1 voix - 1 \*

\*M. Syamak AGHA BABAEI a signalé à la clôture du vote de ce point qu'il s'était trompé en appuyant sur le bouton « abstention ». Il voulait voter POUR.



Présentation du plan d'action Droits des femmes et égalité de genre 2022-2024 de la ville de Strasbourg.

**Pour** 

62

ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

**Abstention** 

1

**AGHA BABAEI Syamak** 



Point 19 à l'ordre du jour : Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit au bénéfice de l'association EMMAUS CONNECT pour des locaux sis 31/33 rue Kageneck à Strasbourg. SERVICE DES ASSEMBLEES

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour:** 60 voix + 1

M. Hamid LOUBARDI a rencontré un problème avec l'application de vote, il souhaitait voter POUR.

Contre: 0 voix

**Abstention: 0 voix** 



Convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit au bénéfice de l'association EMMAUS CONNECT pour des locaux sis 31/33 rue Kageneck à Strasbourg.

**Pour** 

60

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

**Abstention** 



Programme 2022 d'acquisition de véhicules et engins pour les services de la ville de Strasbourg.

Pour

58

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

**Abstention** 



Passation d'un marché public relatif à la conception, production et réalisation d'un projet événementiel durant l'été 2022.

**Pour** 

**59** 

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

**Abstention** 



Point 26 à l'ordre du jour : LOCUSEM - Modification du pacte d'actionnaires, désignation d'un-e représentant-e de la collectivité au sein du comité d'investissement de la LOCUSEM et autorisation de vote au - à la représentant-e de la collectivité à l'Assemblée Générale de la SERVICE DES ASSEMBLEES SEM.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

**Pour: 37 voix + 1** 

Mme Soraya OULDJI a rencontré un problème avec l'application de vote, elle souhaitait voter POUR.

**Contre: 5 voix** 

**Abstention: 5 voix** 



LOCUSEM - Modification du pacte d'actionnaires, désignation d'un-e représentant-e de la collectivité au sein du comité d'investissement de la LOCUSEM et autorisation de vote au - à la représentant-e de la collectivité à l'Assemblée Générale de la SEM.

**Pour** 

37

ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Contre

5

BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, MASTELLI Dominique, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

**Abstention** 

5

BREITMAN Rebecca, FONTANEL Alain, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MAYIMA Jamila



Point 27 à l'ordre du jour : Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région pour l'organisation de l'édition 2022 de ' Strasbourg mon Amour '.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour: 55 voix

**Contre: 0 voix** 

Abstention: 1 voix - 1

Mme Anne-Marie JEAN a annoncé en séance qu'elle s'était trompée. Elle ne souhaitait pas participer au vote.



Attribution d'une subvention à l'Office de Tourisme de Strasbourg et sa Région pour l'organisation de l'édition 2022 de ' Strasbourg mon Amour '.

**Pour** 

**55** 

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

**Abstention** 

1

**JEAN Anne-Marie** 



Point 28 à l'ordre du jour : Attribution de bourses municipales d'études supérieures dans le cadre des jumelages - dispositif de bourses villes jumelles - MOBILITWIN.

SERVICE DES ASSEMBLEES

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour: 60 voix + 1

Mme Christelle WIEDER a rencontré un problème avec l'application de vote, elle souhaitait voter POUR.

**Contre: 0 voix** 

**Abstention: 0 voix** 



Attribution de bourses municipales d'études supérieures dans le cadre des jumelages - dispositif de bourses villes jumelles - MOBILITWIN.

**Pour** 

60

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

**Abstention** 



Résolution de Monsieur Pierre JAKUBOWICZ : Pour la mise en place d'une filière de recyclage des masques jetables à Strasbourg.

**Pour** 

58

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, FONTANEL Alain, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline

Contre

0

**Abstention** 



Vote sur le principe d'amendement par le président de séance de la résolution "Faire ensemble de Strasbourg une ville où personne ne dort à la rue".

Pour

45

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

**Abstention** 



Résolution amendée - Faire ensemble de Strasbourg une ville où personne ne dort à la rue.

**Pour** 

45

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HENRY Ariane, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OULDJI Soraya, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROTH Pierre, SCHAETZEL Francoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Contre

0

**Abstention** 

1

**LAFAY Marina**